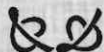


PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL



SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre le 5 novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SEPVRET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente, sous la présidence de Patrick CHARPENTIER, Maire.

Date de la convocation : 28/10/2024.

Présents : MM./Mmes : BARC Nathalie, BOUGOUIN Isabelle, BRISSARD Armand, BUTRÉ Sabrina, CHARPENTIER Patrick, CHESNES Dolorès, DUCOURTIEUX Jean-Claude, DURANDEAU Rodolphe, GIRARD Marie-Françoise, JUIN Fabrice, LIÉTARD Philippe, MIGAULT Marie-Rose, THIERY Yves.

Absents ayant donné pouvoir :

Absents excusés : PARISOT Bertrand, VRIGNAULT Emilie

Secrétaire de séance : Mme BUTRÉ Sabrina

ORDRE DU JOUR :

- Validation du dernier Procès-Verbal,
- Cadeaux de fin d'année agents,
- Anniversaire API,
- Nomination de l'agent recenseur,
- Remboursement frais personnel et bénévoles formation bibliothèque,
- Vente parcelle Eco-quartier,
- Devenir église,
- Clause résolutoire Vente de parcelles Eco-quartier,
- Validation de devis,
- Questions diverses

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

PC

SB

CADEAUX DE FIN D'ANNÉE DES AGENTS

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide d'offrir un bon d'achat dans un commerce de proximité, à chaque agent municipal pour les fêtes de fin d'année. Il autorise le paiement de la facture relative à cet achat.

ANNIVERSAIRE API

La supérette API fonctionne depuis bientôt 1 an. L'entreprise souhaiterait fêter cet anniversaire au mois de janvier autour d'une galette des rois en partenariat avec la commune. Celle-ci accepte de participer à l'évènement.

NOMINATION DE L'AGENT RECENSEUR

Le recensement de la population ayant lieu sur la commune de SEPVRET du 16 janvier 2025 au 15 février 2025 avec 2 demi-journées de formation obligatoire les 3 et 10 janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer Madame Anita PARISOT, domiciliée 3 rue Berthelot - Fombedoire - 79120 SEPVRET, pour la réalisation de cette opération.

Madame PARISOT Anita sera donc recrutée du 3 janvier 2025 au 15 février 2025 inclus en qualité d'agent recenseur.

Un arrêté portant nomination sera établi et notifié à l'intéressée.

REMBOURSEMENT FRAIS PERSONNEL ET BÉNÉVOLES FORMATION BIBLIOTHÈQUE

Les 2 bénévoles et l'agent intérimaire de la bibliothèque ont participé à une formation organisée par la Médiathèque Départementale des Deux-Sèvres le 24/10/2024 et le 25/10/2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le remboursement des frais de restauration des 2 jours, sur présentation des justificatifs.

VENTE PARCELLES ECO-QUARTIER

Monsieur HIBERT Lucas et Madame ROSSIGNOL Morgane souhaitent acquérir la parcelle n°1e de l'Eco-quartier sur la Commune de SEPVRET. Leur offre d'achat concerne :

La parcelle cadastrée ZM 0066 d'une superficie de 603 m² au prix de 22,60 € TTC/m² soit un **total de 13 627,80 € TTC (11 356,50 € HT)** dont 2 271,30 € de TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu :

- accepte à l'unanimité cette offre d'achat,
- applique la condition résolutoire de vente de parcelles dans l'éco-quartier,
- rappelle que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur,
- autorise le maire à signer l'acte de vente.

DEVENIR ÉGLISE

Pour l'instant, le Conseil Municipal ne se positionne pas pour l'acquisition de l'église.

Dans un premier temps, 10 membres du conseil demandent les devis sur les travaux à réaliser.

Les 3 autres membres ne souhaitent pas se prononcer sur le projet.

CLAUSE RÉSOLUTOIRE VENTE DE PARCELLES ECO-QUARTIER

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal souhaite modifier la condition résolutoire concernant la vente des parcelles de l'ECO-QUARTIER (annule et remplace la délibération du 17/05/2023) :
L'engagement de vente des parcelles est conditionné à ce que l'acquéreur dépose une déclaration d'achèvement de travaux liée à la construction d'une maison à usage d'habitation au plus tard, 5 ans après la date de signature de l'acte de vente.

Cette condition résolutoire est stipulée dans l'intérêt du vendeur qui pourra seul y renoncer dans le respect des dispositions de l'article 104-4 du Code Civil.

Faute pour l'acquéreur de pouvoir justifier de la construction dans le délai susvisé, l'accomplissement de la condition résolutoire éteindra alors rétroactivement ladite vente, définie comme suit :

- La parcelle est restée terrain nu ou redevenue terrain nu dans un délai de 3 mois avec une remise en état par l'acquéreur :

A l'issue des 5 années, le remboursement sera effectué à l'acquéreur, au prix d'achat de ladite parcelle qui redeviendra propriété de la Commune.

- La parcelle n'est pas remise en état dans le délai de 3 mois :

A l'issue des 5 années, le remboursement sera effectué au prix d'achat, déduction faite des frais de remise en état (sur production de justificatifs) supportés par la Commune. Si ces frais sont supérieurs à la valeur d'achat de la parcelle, l'acquéreur devra alors rembourser la différence à la Commune.

VALIDATION DE DEVIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le devis pour le rehaussement du colombarium :

- Devis n°0020242176 d'un montant de 2 047,50 € HT, soit 2 457,00 € TTC
Pompes Funèbres – Marbrerie GEOFFROY – 6 Rue du Parc – 79120 LEZAY

QUESTIONS DIVERSES

- Les membres du conseil municipal doivent préparer les articles pour le bulletin municipal.
- Une saisine est transmise au comité technique du CDG79 pour la participation de la collectivité concernant la prévoyance des agents.
- La commune envisage le recrutement en contrat interim à compter du mois d'avril 2025 en remplacement de l'interiminaire actuelle à la bibliothèque.
- Un habitant de la commune a sollicité la mairie pour la création d'un terrain de BMX/VTT sur une parcelle communale, nous allons lui répondre que le conseil municipal ne souhaite pas valider ce projet.
- La commune a souhaité mettre à l'honneur les bénévoles actifs sur notre commune. La direction Jeunesse et Sports des Deux-Sèvres a sélectionné 4 bénévoles engagés depuis de longue date et organise une soirée de remerciements à Sauzé-Vaussais le 11 décembre prochain. Les bénévoles mis à l'honneur sont Francette JEZEQUEL, Raphaël CLAUDE, Monique THIERY et Nathalie BARC.
- La sortie pédestre organisée par COMET sera peut-être programmée le 17 mai 2025.
- Le « vide ta chambre » organisé par l'APE a lieu le week-end du 16 et 17 novembre à la salle des fêtes.
- Il semble qu'un nouveau dispositif relatif aux frais SACEM pourrait peut-être mis en place par la commune pour réduire les coûts pour les associations communales.
- Il est demandé de revoir le mobilier de la mairie pour les mariages ainsi que la nappe de cérémonie.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.
Fait et délibéré en séance du 5 novembre 2024*

Secrétaire de séance :
BUTRÉ Sabrina



Le Maire :
CHARPENTIER Patrick



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL du 5 novembre 2024

Procès-verbal consultable sur www.mairie-sepvret.fr ou en mairie

N° délibérations	Objet	Vote			
		Pour	Contre	Abstention	Exclus
N°65/2024	Cadeau de fin d'année des agents	13	0	0	0
N°66/2024	Recensement de la population – Nomination d'un agent recenseur	13	0	0	0
N°67/2024	Remboursement des frais annexes de formation – Restauration 1 agent intérimaire et 2 bénévoles	13	0	0	0
N°68/2024 <small>Annule et remplace n°46/2023</small>	Condition résolutoire de vente de parcelles de l'éco-quartier	13	0	0	0
N°69/2024	Validation de devis – Réhausse Colombarium	13	0	0	0
N°70/2024	Vente de parcelle n°1° de l'éco-quartier	13	0	0	0